

## **Compte rendu de la séance du vendredi 06 novembre 2020**

Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, SOUQUET Camille, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.

Absents excusés : aucun

Absents : aucun

Secrétaire de séance : GALIN Jean-Pierre.

### **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Camping : renouvellement convention de mise à disposition de la salle d'animation avec monsieur AUBRY.
- 3/ Camping : point sur le fonctionnement et le besoin en personnel.
- 4/ Budgets : décisions modificatives.
- 5/ Marché des vannes : décisions.
- 6/ Point sur l'acquisition de terrains.
- 7/ Hydroélectricité : achat de terrains privés concernant le passage des conduites forcées.
- 8/ Information sur le dossier BRENAC concernant la maison d'animation du camping.
- 9/ Compte-rendu de la visite de monsieur le Sous-Préfet.
- 10/ Communauté de Communes Couserans Pyrénées : rapport d'activités et compte administratif 2019.
- 11/ Dernières mesures liées au COVID-19.
- 12/ Organisation des fêtes de fin d'année.
- 13/ Questions diverses.

### **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membre présents.

### **2/ Camping : renouvellement convention de mise à disposition de la salle d'animation avec monsieur AUBRY.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition de la salle d'animation avec monsieur Aubry. Cette convention se termine le 30 décembre prochain.

Monsieur le maire rappelle que l'objectif du conseil municipal est que le village bénéficie d'une offre de restauration pour un plus grand nombre de jours dans l'année. A ce jour, seul monsieur Aubry propose une offre tout au long de l'année, y-compris dans les périodes creuses.

Madame Marie-Anne Dupont, en charge du comité d'exploitation du camping, informe les conseillers que les membres du comité ont rencontré monsieur Aubry pour échanger sur ses attentes et l'informer des attentes de la commune.

En l'état actuel des choses, il est proposé de reconduire à l'identique la convention en incluant une participation aux frais d'eau et d'électricité pour un montant de 300€ annuel.

Cette proposition a amené un débat sur le montant ; il est décidé que Madame Dupont , conseillère municipale rencontre Monsieur Maurette, conseil municipal et ancien professionnel dans ce secteur pour discuter de cette proposition. La convention sera votée au prochain conseil municipal prévu pour le 4 décembre prochain.

Monsieur le maire se permet d'insister sur l'objectif que s'est fixé le conseil municipal : maintien d'une offre de restauration sur le village tout au long de l'année.

### **3/ Camping : point sur le fonctionnement et le besoin en personnel.**

Madame DUPONT Marie-Anne, conseillère municipale fait un rapport du planning effectué par les 2 agents du camping durant l'été. Eu égard à l'affluence durant la période estivale et les contraintes sanitaires liées au Covid-19, la charge de travail et les heures ont été importantes. En contrepartie de toutes ces heures effectuées, Mr et Mme Royo demandent des congés supplémentaires. Le comité d'exploitation après analyse des plannings propose la création d'un 3ème poste annuel à 35h pour le camping.

De nombreux échanges s'engagent entre les différents conseillers. Il apparait qu'il est trop tôt pour prendre une telle décision. Dans l'immédiat, le camping sera fermé pour des raisons sanitaires (second confinement COVID19), ce qui permettra à Monsieur et Madame ROYO de prendre leurs congés et récupérations. Il est aussi rappelé qu'une solution pour le remplacement de monsieur et madame Royo existe en la personne de monsieur LASSUS (contrat de remplacement en place). Il est aussi clair qu'il sera nécessaire de renforcer le personnel en période estivale par des contrats saisonniers pour réduire les amplitudes horaires de Mr et Mme Royo dans ces périodes-là.

### **4/ Budgets : décisions modificatives.**

#### **Budget camping : DM N°3 Section Fonctionnement.**

Monsieur le Maire,

Informe que les dernières dépenses de fonctionnement pour la fin de l'année nécessite une augmentation du budget.

Précise que le chapitre 011 est en dépassement de disponible, plus précisément dans le compte 60632 : fournitures de petit équipement.

Sur ce compte nous avons centralisé des dépenses concernant l'équipement de chalets : petit électroménager, fournitures diverses pour literie(draps, oreillers, plaids, housse de couette, alèse.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
Fournitures de petit équipement	60632	10 000.00		
Prestations de service			706	10 000.00
TOTAL SF		10 000.00		10 000.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

Budget commune : Décision modificative n°2 section investissement.

Monsieur le Maire,

Informe qu'il faut prévoir au chapitre 041 les crédits suivants : 3280.33€.

Cette somme correspond à des frais d'études pour la construction en 2006 du parcours accrobranche situé dans le parc thermal et pour l'installation de filets paravalanches sur la route de Col de Latrape en 2012.

Ces frais d'études vont être intégrés aux travaux car ces opérations ont été réalisées.

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	3 280.33	
041 : opérations patrimoniales		
2313/041 : constructions	2 453.55 €	
2315/041 : Installations, matériel et outillage techniques	826.78 €	
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM		3 280.33
041 : opérations patrimoniales		
2033/041 : frais d'insertion		3 280 .33€

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

**5/ Marché des vannes : décisions.**

Monsieur le maire :

**Informe** : la centrale de la Mouline depuis le 1er janvier 2019 est gérée en régie dans le cadre d'un budget annexe de la Commune.

**Informe** : La commune d'Aulus est déclarée Responsable Exploitant dans la gestion de la centrale de la Mouline avec comme objectif de produire de l'électricité dans un cadre règlementaire, en toute sécurité pour les biens et les personnes en charge de l'exploitation.

**Rappelle** : Le 19 mai 2020, une procédure de MAPA a été engagée pour le remplacement des vannes de pied et vanne By-pass.

**Informe** de la clôture en date du 13 juin 2020 de l'appel public à la concurrence du marché 2020-02, concernant ce marché.

**Rappelle** que les sociétés Alliance Chaudronnerie Tuyauterie Industrie ; ERTECH Industrie ; EIFFAGE ; SYSTEMM et MTI ont répondu à ce marché.

**Précise** que la commission d'appel d'offres réunie le 24 octobre 2020 a rejeté les offre des entreprises SYSTEMM et MTI pour non-respect du dépôt électronique obligatoire.

**Demande** à l'ensemble du conseil municipal de valider la décision de la commission d'appel d'offres.

**Propose** de retenir la variante n°5 de la société EIFFAGE.

Après débats et échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition d'attribution du marché 2020-02 à la société EIFFAGE pour la variante n°5.
- Autorise Monsieur GRANIER, adjoint au maire à signer tout document et contrats dans le cadre de ce marché.

#### **6/ Point sur l'acquisition de terrains.**

Monsieur le maire :

**Rappelle** qu'un plan de référencement de la commune est en cours d'élaboration par la société "D'une ville à l'autre".

A ce jour, la création d'une réserve foncière apparaît nécessaire dans le centre du village, près du parc thermal et dans la zone du parking réservée au camping-car.

Ce dossier est confié à monsieur MAURETTE Jean-François, conseiller municipal pour prendre contact avec les différents propriétaires potentiellement concernés.

**Demande** au conseil municipal de mandater monsieur MAURETTE Jean-François, conseiller municipal pour contacter ces différents propriétaires et négocier le prix des parcelles sur la base des achats de parcelles à madame BENAZET en 2011 dans le cadre des activités de la centrale hydroélectrique de la Mouline.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

**d'Autoriser** monsieur MAURETTE Jean-François, conseiller municipal à contacter les différents propriétaires et d'engager les négociations pour de futures transactions sur ces terrains.

#### **7/ Hydroélectricité : achat de terrains privés concernant le passage des conduites forcées.**

Monsieur GRANIER, adjoint au maire :

**Informe** le conseil municipal dans le cadre de la procédure de renouvellement du droit à utiliser l'énergie des rivières prévue le 30 novembre 2020, une étude a précisé le tracé cadastral des conduites forcées depuis les prises d'eau du Garbet et de l'Ars jusqu'à la centrale de la Mouline.

**Précise que** ce dossier nécessite que la commune soit propriétaire ou bénéficiaire des autorisations de passage des conduites forcées sur les terrains privés.

**Propose** de contacter les différents propriétaires privés afin d'obtenir ces autorisations de passage. Les propriétaires privés pourront s'ils le souhaitent vendre les parcelles concernées à la commune.

**Informe** que le prix du m<sup>2</sup> dans les zones N : naturelles ou forestières et A : agricole du PLU soit négociée sur la base tarifaire appliquée lors des achats de parcelles à madame BENAZET en 2011. L'enveloppe à ce jour peut représenter un engagement financier d'environ 9 500€.

**Demande** au conseil municipal de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes relatifs à ces transactions et tout documents relatifs aux autorisations de passage.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'Autoriser** monsieur GRANIER Lucien, adjoint au maire à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes relatifs à ces transactions et tout documents relatifs aux autorisations de passage.
- **De Confier** à la société Cathar'ACTE la prestation de rédactions des différents actes de cession en la forme administrative et la préparation des dossiers de publication au bureau des hypothèques.

#### **8/ Information sur le dossier BRENAC concernant la maison d'animation du camping.**

Monsieur le maire informe le conseil qu'une procédure va être lancée par Maître Brenac au tribunal administratif dans le cadre du différent qui l'oppose à la commune pour la propriété de la maison d'animation sur le site du camping.

Une réunion de travail avec nos avocats est prévue le Mardi 10 Novembre 2020 sur ce sujet.

#### **9/ Compte-rendu de la visite de monsieur le Sous-Préfet.**

Monsieur le maire rappelle la visite de Monsieur le Sous-Préfet en date du 6 Octobre 2020 ; cette visite a débuté à 11h30 et s'est terminée à 18h30.

Cette réunion a permis un échange de très grande qualité avec Monsieur le Sous-Préfet sur l'ensemble des sujets : présentation de la commune, thermalisme, pastoralisme, tourisme, camping, centrale de La Mouline, espace muséal, projets de la commune, ... Monsieur le Sous-Préfet s'est montré très à l'écoute sur ces différents sujets.

Une copie de la présentation ayant servi de support aux discussions a été distribuée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal

#### **10/Communauté de Communes Couserans Pyrénées : rapport d'activités et compte administratif 2019.**

Monsieur le maire rappelle que les documents ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal avant la séance et rappelle succinctement le contenu du rapport d'activités de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées ainsi que le compte administratif 2019.

Monsieur le maire se tient à disposition des membres du conseil municipal pour répondre à d'éventuelles questions.

#### **11/Dernières mesures liées au COVID-19.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les dernières mesures du nouveau confinement entré en vigueur le 29 octobre 2020 jusqu'au 1er décembre 2020. Ces nouvelles dispositions prévoient des autorisations de déplacement par le biais d'une attestation, le port du masque obligatoire dans l'espace public sur l'ensemble du département.

Il est proposé d'acheter des masques pour les enfants allant à l'école primaire d'Ercé. Monsieur Hervé RIEU, conseiller municipal est en charge du dossier.

Il est aussi décidé par les membres du conseil municipal de reconduire les mesures d'aide aux commerces qui avaient été prises lors du premier confinement.

## **12/ Organisation des fêtes de fin d'année.**

La commande des livres de Noël pour les enfants du village est reconduite ainsi que l'achat de paniers pour les aînés du village. Madame Marie Anne DUPONT, conseillère municipale précise que l'apiculteur ayant disposé ses ruches sur le plateau de Coumebières en période estivale offrira des pots de miel pour le panier des aînés. IL est aussi décidé de joindre le livre "Assignations et solidarités" édité par l'association Mémoire et Histoire Vivante Aulus-les-Bains concernant la période 1942.

Au vue de la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal décidera lors de sa prochaine séance d'organiser ou pas le Noël des enfants ainsi que les vœux du maire.

## **13/ Questions diverses.**

### **1/Attribution de compensation au titre de l'année 2020.**

Exposé des motifs :

Le gel des taux de taxe d'habitation en 2020 ainsi que la modification des règles de lien entre les taux (encadrement du taux de TFNB en fonction du taux de TFB et non plus de TH) résultant des nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2020 nécessitent une révision du pacte fiscal communautaire, ce qui implique :

- le calcul de taux d'imposition "communaux" de référence pour 2020 permettant de stabiliser la pression fiscale sur les "ménages" ;
- le calcul de la correction d'attribution de compensation pour 2020 du fait du pacte fiscal.

Le Conseil de Communauté a adopté par délibération du 3 juillet 2020 les attributions de compensation résultant de ce pacte révisé.

La fixation "libre" des attributions de compensation telle que résultant du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts nécessite une délibération de chacun des conseils municipaux validant son attribution de compensation.

En conséquence, il convient que chaque commune approuve la correction de son attribution de compensation.

Oùï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le 1° bis du V,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées N°DEL-2020-011 relative au pacte fiscal 2020 et à la fixation des attributions de compensation,

- Approuve l'attribution de compensation de fonctionnement de 37 021 euros au titre de l'année 2020.

### **2/ Cérémonie du 11 novembre.**

Monsieur le maire précise que la situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes). Cependant, le Gouvernement a décidé de tenir des cérémonies en format restreint dans le respect des gestes barrières, du port du masque et des mesures de distanciation. Madame ROGALLE RIEU Bernadette et Monsieur GALIN Jean-Pierre, adjoints au maire procéderont au dépôt de gerbe devant le parvis du monument aux morts à 10h00.

### 3/ Installation d'une antenne sur le bâtiment de la mairie.

Monsieur le maire :

**Informe** le conseil municipal des problématiques que rencontre la station de Guzet dans le débit des connexions au niveau du Prat Mataou générant des difficultés pour le fonctionnement des caisses

**Informe** le conseil municipal d'une demande relayé par monsieur le Directeur de la station de ski de Guzet (SAVACEM) concernant la pose d'une antenne sur le bâtiment de la mairie d'Aulus-les-Bains et d'une connexion via un abonnement VDSL pro chez un opérateur téléphonique permettant un pont radio avec la station du Prat Mataou.

**Précise** que la dimension de cette antenne sera de 30x30cm et sera située sur le mur de la Mairie en partie haute (sur un mât coudé).

**Précise** que le coût des travaux de mise en place de ces équipements sera pris en charge dans sa totalité par la SAVACEM et que l'organisation de ces travaux est sous la responsabilité de la SAVACEM.

**Précise** que le coût de l'abonnement VDSL Pro sera aussi intégralement à la charge de la SAVACEM

**Propose** au conseil municipal d'accepter la pose d'une antenne sur le bâtiment de la mairie.

Ouï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** cette proposition.
- **Mandate** monsieur le maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

### 4/Place Handicapée devant la résidence de l'Ars.

Manon BACQUE, conseillère municipale informe le conseil municipal que lors de l'assemblée générale de la copropriété de la Résidence de l'Ars, il a été reporté que la place handicapée devant la résidence de l'Ars était souvent occupée et souvent par des véhicules qui restent pour une période prolongée (occupant de la Résidence).

Monsieur le maire précise que si le véhicule présente les documents justifiant de son stationnement sur une place PMR, il est difficile de faire déplacer le véhicule. Son déplacement ne peut venir que d'un arrangement à l'amiable entre résidents.

### 5/Projets PNR

Madame Manon BACQUE, conseillère municipale nous fait part d'appels à projets au niveau du PNR pour la restauration de bâtiments ou d'édifices en pierre naturelle.

Deux projets sur la commune peuvent s'inscrire dans ce programme :

La rénovation des Orris du trou d'Ars (à voir avec Mr Christian Morère)

L'abri du Laquet en pierre sèche.

Madame Manon BACQUE coordonnera ces demandes en s'entourant des personnes qui lui sont nécessaires pour compléter les dossiers.

Le mur des anciens bains Dedebat, au départ de la route du col de Latrappe a été évoqué. Nettoyé en 2019, sa restauration serait nécessaire, elle devrait être envisagée dans un autre cadre englobant l'aménagement de la zone au départ du chemin de la cascade d'Ars.

6/Projet voie verte Soueix-Aulus.

Madame Manon BACQUE, conseillère municipale nous informe qu'une information sur le projet de création d'une voie verte entre Soueix et Aulus était prévue pour le 6 Novembre. Madame Manon BACQUE devait représenter la commune d'Aulus-les-Bains et son conseil municipal. Pour des raisons sanitaires, la réunion n'a pu se tenir et est reportée à une date ultérieure.

7/ Parapente

Madame Manon BACQUE, conseillère municipale reporte un problème de cohabitation entre parapentistes et éleveurs qui s'est passé le 24 Octobre. Il est nécessaire de faire le point sur les conventions liant la Fédération de Vol Libre, les propriétaires des parcelles concernées et les éleveurs.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé	

Compte-rendu affiché le 23 novembre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.